

# Le Conseil Municipal

## Les principales décisions des séances du 6 juin et du 4 juillet 2011

6 juin 2011

### ZAC du Bourg

Le bilan de la concertation est approuvé et le dossier de création adopté. Le périmètre de la ZAC est étendu au Sud et comprend désormais la propriété du presbytère. En vue de sa réalisation, le POS sera modifié et une consultation sera engagée pour le choix de l'aménagement.

### Locaux commerciaux à Lestonan

Sur la ZAC, un local de 50 m<sup>2</sup> est vendu à Mme de Biasio au prix de 54 151 € pour l'implantation d'un cabinet de masseur-kinésithérapeute. Un deuxième local fait l'objet d'un contrat de location-vente de 15 ans avec M. Savina pour l'installation d'une boucherie-charcuterie. Le loyer mensuel sera de 476,36 € HT.

### Supérette du Bourg

Le contrat de location-vente est transféré à Mme Corinne Lamourec.

### Zone d'activités de Kérouvois - vente d'un terrain

En vue de son projet d'extension du bâtiment d'environ 720 m<sup>2</sup>, la Société NOVIMETAL, implantée rue Ampère, acquiert à la Ville un terrain de 1 600 m<sup>2</sup> consistant actuellement, en un espace enherbé. Le prix de la transaction est de 30 € le m<sup>2</sup>.

- *Kergaradec – vente de parcelles*
- Plusieurs résidents du Hameau de Kergaradec ont souhaité acquérir une partie de parcelles communales situées en limite de leurs propriétés. Compte tenu du faible intérêt pour la commune de conserver ces espaces et après consultation du Service des Domaines, la Ville rétrocède au prix de 5 € le m<sup>2</sup> à :
- - M. et Mme EVENAT Denis, une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>.
- - M. et Mme QUINQUIS Michel, une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>.
- - M. COSQUER, une partie d'espace vert d'environ 75 m<sup>2</sup>.
- Les frais sont à la charge des acquéreurs.

### Dénomination de voies

- Dans les secteurs de Pennaeac'h et Croas-Ar-Gac des voies sont dénommées
- impasse de Garn Glas et Allée de Croas-Ar-Gac. Au Rouillen, le lotissement Riou prend l'appellation de « Hameau de Pont Odet ».
- Une commission spécifique de nomination de rues a été créée. Elle est composée de :
- Jean René Blaise, Alain Le Berre, Patrick Poupon, Thierry Prigent, Emmanuelle Le Roux, Catherine Crédou, Jean-Claude Pichon, Jean-Paul Le Pohon.

### Route d'Elliant (RD 115)

- Pour l'aménagement de sécurité prévu au Rouillen, une convention de délégation de

- maîtrise d'ouvrage sera conclue entre le Département et la Ville.

### Tarification - secteur enfance/jeunesse et ateliers de l'Athéna

- Les tarifs sont réévalués de 3 %. Le chèque emploi service universel, déjà accepté à la halte-garderie et dans les accueils périscolaires le sera également au centre de loisirs.

### Programmation culturelle

- Les tarifs des spectacles sont adoptés pour la saison 2011-2012 (cf. plaquette de l'Athéna qui sort fin août).

### Animations du Patrimoine

- Pour les balades de l'été, le tarif est de 5 € (gratuité pour les moins de 12 ans, ½ tarif pour les moins de 18 ans).

### Chèques vacances

- La convention des chèques vacances est élargie aux spectacles de l'Athéna et aux animations du Patrimoine.

### Marchés publics - décisions prévues par délégation

- **Fours de remise en température :**
- Caillarec de Quimper - 38 196,05 € TTC.
- **Armoires réfrigérantes :**
- Caillarec de Quimper - 24 283,51 € TTC.
- **Remplacement de fenêtres et portes dans plusieurs bâtiments communaux :**
- Auffret-Lennon d'Edern - 39 023,28 € TTC.



### Travaux sur la salle Tabarly

- *Création d'un rideau métallique* : Marberic'h d'Ergué-Gabéric - 6305,19 € TTC.
- *Création de trois issues de secours* : Marberic'h d'Ergué-Gabéric - 8610,28 € TTC.

**Achat d'un minibus 9 places** : Bretagne Automobile de Quimper - 24955,26 € TTC.

**Mise en place d'une VMC à l'école primaire du Bourg** : Axima-Seitha GDF-Suez de Brest - 5182,27 € TTC.

**Remplacement de rideaux et de stores dans différents bâtiments communaux** : Monsieur Store de Quimper - 12483,25 € TTC.

**Réaménagement de l'office du groupe scolaire du Rouillen** : montant total du marché : 49739,90 € TTC

- *Désamiantage, gros œuvre* : DEM7 de Quimper - 10555,49 € TTC
- *Menuiserie aluminium, fermetures* : Guichard de Briec - 6710,76 € TTC
- *Menuiserie bois* : Le Stum de Dinéault - 2683,82 € TTC.
- *Plâtrerie, cloisons sèches, isolation* : Isodet d'Ergué-Gabéric - 7423 € TTC.
- *Revêtements de sols, faïence* : Zanone de Quimper - 7915,65 € TTC.
- *Plomberie sanitaire, chauffage* : Le Bihan d'Ergué-Gabéric - 4784,96 € TTC.
- **Électricité, courants faibles** : EERI de Quimper - 5376,71 € TTC.
- **Étanchéité** : ETEC de Quimper - 2854,01 € TTC.
- **Faux plafonds** : Guillimin de Quimper - 1435,20 € TTC.

### 4 juillet 2011

#### Tarifs de location de salles et de matériel

Une étude complète a été faite sur la question par référence aux pratiques des alentours. Les tarifs sont consultables sur le site ou en Mairie.

#### Tarifs du service funéraire

Une majoration de 3 % est appliquée sur l'ensemble des tarifs. Une stèle vient d'être installée au jardin du souvenir afin de permettre aux familles qui le souhaitent d'apposer une plaque souvenir mentionnant les noms-prénoms et années de naissance et de décès des personnes.

Il sera mis à la disposition des familles le modèle de plaque à apposer (dimension, couleur, police de caractère). La plaque sera ensuite posée gratuitement par la Ville. L'acquisition de la plaque reste à la charge des familles (coût estimatif : 15 €).

#### Attribution de subventions aux associations

Elles se répartissent ainsi par secteur :

- Sport : 59304 €
- Culture-animation : 16166 €
- Solidarité : 20242 €
- Environnement : 430 €
- Divers : 298 €

**Total** : 96440 €

#### Conventions avec Backstage et le Bagad

La convention avec Backstage, signée l'an passé pour une année, est prorogée pour

- 4 ans. Une convention est conclue avec le Bagad pour reconnaître sa participation à l'animation locale. Le Bagad s'engage ainsi à animer au moins trois manifestations organisées ou soutenues par la Ville.

#### Convention avec Libertaires Productions

La Ville d'Ergué-Gabéric a pour objectif de faire du Centre Culturel l'Athéna un espace de diffusion du spectacle vivant attirant toutes les générations et tous les publics. Pour tendre à cet objectif, la Ville organise des spectacles et, pour enrichir la programmation, un partenariat sera établi avec la SARL Libertaires Productions qui organisera 3 spectacles pendant la saison 2011-2012.

#### Personnel Communal

Le tableau des effectifs est modifié suite à des avancements de grade, par ancienneté ou suite à la réussite à concours et examens professionnels.

#### SYMORESCO – convention de gestion

La Ville de Quimper met ses services à disposition du SYMORESCO (Syndicat Mixte Ouvert de Restauration Collective) qui a pour objet de réaliser et d'exploiter une cuisine centrale qui assurera la fabrication et la livraison des repas pour les villes de Quimper et d'Ergué-Gabéric, le CCAS de Quimper et le CIAS du Steir. En contrepartie, le SYMORESCO remboursera à la Ville de Quimper les frais de fonctionnement.

#### ZAC de Lézébel

Le compte-rendu annuel de la ZAC présenté par l'aménageur OPAC Quimper Cornouaille est adopté. 18 logements locatifs sont en cours de construction. Un terrain de 1200 m<sup>2</sup> est disponible. Au 31 décembre 2010, les dépenses étaient de 2895072,66 € et les recettes de 2984945 €.

#### Bourg – bilan de l'ancienne ZAC

Par délibérations du Conseil Municipal des 4 avril et 23 mai 2005, la Ville d'Ergué-Gabéric a confié à la SAFI la concession d'aménagement de la ZAC du Bourg. Vu les modifications et évolutions envisagées au Bourg, une nouvelle opération a été engagée et le Conseil Municipal a supprimé cette ZAC, par délibération du 14 décembre 2009. Un nouveau dossier de création de ZAC a été adopté le 6 juin 2011 par le Conseil Municipal. Les dépenses faites dans le cadre de l'ancienne ZAC sont de 73228,36 € (honoraires de géomètre, rémunération de la SAFI) et les recettes de 102326,81 € (100000 € de participation de la Ville, 2326,81 € de produits financiers). La SAFI reversera à la Ville l'excédent de trésorerie, soit 28980,79 €.

#### Comptes rendus d'exploitation – les principaux chiffres 2010

##### Service d'eau potable

- Nombre d'abonnés : 3551 (+0,9% par rapport à 2009)
- Volume total vendu : 428032 m<sup>3</sup> (-0,3%)
- Volume domestique vendu : 344287 m<sup>3</sup> (+2,1%)
- Taux de rendement du réseau : 89,7% (87,3% en 2009)

- Longueur du réseau : 161,5 km (+0,7%)
- Fuites réparées : 13 (-23,5%)
- Facture type (120 m<sup>3</sup>) : 210,62 € (+1,9%)
- L'eau distribuée est conforme aux normes microbiologiques et physico-chimiques.

##### Service d'assainissement des eaux usées (compétence Communautaire)

- Longueur du réseau : 54,7 km (+3,4%)
- Nombre d'abonnés : 2441 (+1,3%)
- Interventions sur réseau (désobstructions) : 13 (-23,5%)
- Facture type : 169,75 € (+3,97%)

#### Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le projet proposé par le Préfet envisage : la dissolution d'un certain nombre de syndicats ou leur fusion avec un EPCI à fiscalité propre. La loi du 7 décembre 2006 prévoit de départementaliser les attributions en électricité d'où dissolution des syndicats primaires d'électrification au plus tard le 31 décembre 2013 – dont le « Steir Odet » créé en 1931 qui regroupe Ergué-Gabéric, Plomelin, Plonéis et Pluguffan.

Le Préfet propose aussi :

- > La fusion entre eux des syndicats intercommunaux suivants :
  - Syndicat intercommunal des travaux communaux de la région de Quimperlé (10 communes)
  - Syndicat de voirie de la région de Rospenden (créé en 1948 – 10 communes) SIVOM de la région de Scaër (4 communes)
- > Un développement de la coopération intercommunale dans le domaine de la distribution d'eau potable par :
  - La réalisation d'un schéma départemental de l'eau potable pour fin 2012.
  - La mise en place d'un syndicat mixte départemental ou de deux syndicats mixtes, l'un pour le sud, l'autre pour le nord du département pour la gestion de l'eau.

Ergué-Gabéric et Quimper font partie du SIVOMEAQ, Syndication Intercommunale à Vocation Multiple pour l'Expansion et l'équipement de l'Agglomération Quimpéroise dont l'objet est la production de l'eau potable pour les deux collectivités. Il est envisagé que la compétence « eau » soit transférée à Quimper-Communauté le 1er janvier 2012, le SIVOMEAQ sera alors dissous de plein droit.

Le Conseil Municipal, à la majorité (21 voix pour, 6 abstentions) émet l'avis suivant : il regrette d'être mis devant le fait accompli, prend acte de la dissolution du Steir-Odet qui s'inscrit dans l'évolution déjà engagée, considère que le regroupement de 3 syndicats de voirie n'est pas cohérent, approuve le principe du Schéma Départemental de l'eau, mais se montre défavorable à la création de 2 syndicats mixtes départementaux.

#### Règlement intérieur du Conseil Municipal

À la majorité (22 voix pour, 5 contre, 1 bulletin blanc), le Conseil Municipal vote la modification du règlement intérieur qui prévoit notamment que le compte rendu intégral des délibérations ne sera plus sur support papier, mais que l'enregistrement de la séance sera communiqué aux Conseillers Municipaux qui en feront la demande.